



Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter la proposition de partenariat entre le Conseil Général du Bas-Rhin et l'association Alsace Nature. Ces propositions portent à la fois sur les objectifs du partenariat 2012-2014, et sur l'individualisation des crédits de fonctionnement pour 2012.

I - Contexte

Depuis 1999, une action partenariale a été engagée avec l'association Alsace Nature autour d'actions de sensibilisation sur les collines calcaires sous-vosgiennes pendant trois ans.

Depuis, ce programme a fait l'objet de renouvellements successifs et a permis de travailler sur des sujets variés : les collines sèches, la protection des rieds, le hamster, le partenariat avec les collectivités locales...

Cette démarche permet notamment une approche croisée avec les priorités départementales des actions réalisées par Alsace Nature, et constitue un appui à des projets de préservation des sites portés par les communes ou le Département.

Pour la période 2009-2011, une subvention de 30 000 € a été allouée annuellement à Alsace Nature (dont 5 000 € au titre du fonctionnement général), au titre des axes d'action suivants :

- 1 - Le maintien d'un volet « collines sèches »
- 2 - La poursuite du volet « partenariat avec les collectivités locales »
- 3 - Un nouveau volet sur la protection des rieds

Suite à la transmission du bilan de cette convention, Alsace Nature a émis des propositions en vue de la reconduction du partenariat pour la période 2012-2014

2 - Partenariat 2012-2014 avec Alsace-Nature

Le programme d'action, est proposé autour des axes suivants :

- Aménagement foncier et environnement : identification des enjeux environnementaux et information des acteurs afin d'aboutir le plus en amont, à la prise en compte des enjeux environnementaux et de préservation de ces espaces,
- Corridors écologiques et urbanisme : identification sur la base d'exemples concrets des problématiques de mise en œuvre du Grenelle, afin de déboucher sur des préconisations méthodologiques pour la « grenellisation » des documents d'urbanisme,

- Eco-routes : identification et réflexion autour des problématiques de points noirs et de prévention des impacts routiers sur la nature,
- Schéma Départemental des Espaces Naturels : poursuite des partenariats en place pour la préservation d'espaces naturels, notamment autour de la mobilisation de la société civile sur les problématiques de valorisation des produits du Ried.

En particulier pour l'année 2012, il s'agira de faire des propositions méthodologiques pour mobiliser les compétences associatives au sein des groupes de travail avec les services du Département concernés par ces différentes problématiques.

La demande d'Alsace Nature pour ces actions porte sur un montant de 30 000 €, auquel se rajouterait une demande complémentaire de 5 000 € pour le fonctionnement général.

Les éléments de contexte budgétaire orientent vers une reconduction du montant de la dernière convention, dédié au programme d'actions, soit 25 000 €. En revanche, il est proposé de ne pas reconduire la subvention au fonctionnement général de l'association, pour centrer l'effort départemental sur les actions conduites.

Aussi, il est proposé de reconduire ce partenariat pour la période 2012/2014 et d'allouer un montant de **25 000 €** au titre de l'année 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	124 668,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de renouveler le partenariat avec Alsace-Nature pour la période 2012-2014
- d'attribuer une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2012 à l'association Alsace Nature.

Conformément au règlement financier du Département, les subventions affectées seront versées conformément aux modalités figurant dans la convention financière.

La commission permanente autorise par ailleurs son Président à signer, le moment venu, la convention financière 2012 et la convention pluriannuelle 2012-2014 jointes en annexe.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL